



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 18 février 2016

DÉLIBÉRATION

N° 4 - 18.02.2016

En exercice.....26  
Présents .....22  
Votants .....26  
Abstention.....0

**AFFAIRES GÉNÉRALES  
4. URBANISME**

**Aménagement de l'aire naturelle de stationnement de  
Saint-Clément des Baleines, avis sur la mise en  
compatibilité du POS**

L'AN DEUX MILLE SEIZE,  
Le 18 février,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 12 février 2016, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

**Délégués titulaires présents :**

**Ars en Ré :** M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,  
**Le Bois-Plage :** M. Jean-Pierre GAILLARD, M. Gérard JUIN,  
**La Couarde sur Mer :** M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,  
**La Flotte :** M. Léon GENDRE, Mme Isabelle Masion-TIVENIN,  
**Loix :** M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,  
**Les Portes en Ré :** M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,  
**Rivedoux Plage :** M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,  
**St. Clément des Baleines :** M. Gilles DUVAL, M. Jean-Jacques BLANC,  
**Ste Marie de Ré :** Mme Gisèle VERGNON, M. Yann MAITRE,  
**St. Martin de Ré :** M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

**Délégués titulaires absents et excusés :**

Mme Marlyse PALITO (donne pouvoir à M. Jean-Pierre GAILLARD), M. Jean-Paul HERAUDEAU (donne pouvoir à M. Jean-Louis OLIVIER), Mme Isabelle RONTE (donne pouvoir à Mme Gisèle Vergnon), M. Francis Villedieu (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET).

**Secrétaire de séance :** Mme Isabelle Masion-TIVENIN.

\* \* \* \* \*

AR PREFECTURE

017-241700459-20160218-D20164-DE  
Reçu le 19/02/2016



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 18 février 2016

DÉLIBÉRATION

N° 4 - 18.02.2016

En exercice....26  
Présents .....22  
Votants .....26  
Abstention.....0

**AFFAIRES GÉNÉRALES  
4. URBANISME**

**Aménagement de l'aire naturelle de stationnement de  
Saint-Clément des Baleines, avis sur la mise en  
compatibilité du POS**

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-9,*

*Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.153-57 et R.153-14 portant sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme,*

*Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré et notamment le 1<sup>er</sup> alinéa du 1<sup>er</sup> groupe de l'article 5.1 relatif à l'aménagement de l'espace communautaire dont l'étude, l'élaboration, la révision, le suivi du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, plans locaux d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale,*

*Vu le Plan d'occupation des Sols de la commune de Saint-Clément-des-Baleines approuvé le 26 février 2001 et modifié le 18 février 2015,*

*Vu l'arrêté préfectoral n° 15-2703 du 24 septembre 2015 prescrivant l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et l'enquête parcellaire conjointe, conduites en vue de l'aménagement d'une aire naturelle de stationnement à Saint-Clément-des-Baleines,*

*Vu le dossier d'enquête publique comprenant un dossier d'enquête pour la DUP, un dossier d'enquête pour la mise en compatibilité du POS, un dossier d'enquête parcellaire et un dossier d'enquête au titre de l'article L.122-1 du code de l'environnement,*

*Vu l'enquête publique préalable à la DUP et l'enquête parcellaire conjointe qui se sont déroulées du 19 octobre au 20 novembre 2015,*

*Vu le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur du 11 décembre 2015 relatif à l'aménagement de l'aire naturelle de stationnement,*

*Vu le courrier du Préfet du 22 décembre 2015 sollicitant la commune sur le dossier de mise en compatibilité du Plan d'occupation des sols,*

*Vu l'avis favorable du Bureau du 8 février 2016,*

Considérant que la Communauté de Communes de l'Ile de Ré est désormais compétente en matière de plan local d'urbanisme et de document d'urbanisme en tenant lieu,

Considérant la nécessité d'améliorer sur le site du Phare des Baleines les conditions de stationnement et de sécurité tout en préservant le site classé,

Considérant l'autorisation ministérielle au titre des sites classés accordée le 20 juillet 2006 sur ce projet d'aménagement d'une aire naturelle de stationnement aux abords du Phare des Baleines,

AR PREFECTURE

017-241700459-20160218-D20164-DE  
Reçu le 19/02/2016

Considérant la nécessité de faire évoluer le plan d'occupation des sols de la commune de Saint-Clément-des-Baleines pour permettre la réalisation de l'aire naturelle de stationnement,

Considérant le Procès-Verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> juillet 2015 des personnes publiques associées relative à l'examen de la mise en compatibilité du plan d'occupation des sols de Saint-Clément-des-Baleines,

Considérant l'avis favorable du commissaire-enquêteur, dans son rapport du 11 décembre 2015, sur le dossier de déclaration d'utilité publique portant mise en compatibilité du plan d'occupation des sols de Saint-Clément-des-Baleines,

Considérant la délibération du 20 janvier 2016 de la commune de Saint-Clément-des-Baleines se prononçant favorablement sur la mise en compatibilité du POS et sollicitant la Communauté de Communes de l'île de Ré pour formuler un avis sur la mise en compatibilité,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- **de donner un avis favorable au projet de mise en compatibilité du POS de Saint-Clément-des-Baleines,**

Affichée le :  
Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à

017-24100450-2016-02-104-DE  
Reçu le 19/02/2016